



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-02

Séance du 12/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 26

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme BOURABA Jessica, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. BARON Jean-Louis

Date de convocation

06/12/2022

Procuration(s) :

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. PELLICCIA Arnaud donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme AUGER Nadia donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France, M. VIN Jean-Claude donne pouvoir à Mme IKHELF Dalila, M. COUJANDASSAMY Bruno donne pouvoir à Mme RANGER Michelle

Date d'affichage

06/12/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17.01.2023

Étai(ent) absent(s) :

M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DOIREAU Florence, Mme LAZRAK Dounia

et publication du :

17.01.2023

Étai(ent) excusé(s) :

Mme AUGER Nadia, M. BONDON Pierre, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme GABIOU Carole, M. PELLICCIA Arnaud, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GALLET Laurence

Objet : Affaires financières : Décision Modificative n° 2 – Surcharge foncière - Budget communal - Année 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention qui précise les engagements de la commune et de la SA DOMNIS dans le cadre de l'opération de constructions neuves,

VU la délibération 2022/107 du 12 décembre 2022 portant attribution d'une subvention de surcharge foncière à la SA DOMNIS dans le cadre de l'opération de constructions neuves,

Mairie - Place de la Mairie - 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Tél : 01.30.46.31.24

REÇU EN PREFECTURE

le 17/01/2023

Application agréée E-legalite.com

78_DE-078-217804863-20230117-202302-6F

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Il convient de corriger le budget communal pour 2022 par les mouvements de crédits indiqués ci-après :

Décisions modificatives - COMMUNE LE PERRAY EN YVELINES - 2022

DM 2 - SURCHARGE FONCIERE 2022 - 17/11/2022

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
20422 (204) : Bâtiments et installations - 01	178 900,00		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques - 01	-178 900,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la décision modificative suivante

Décisions modificatives - COMMUNE LE PERRAY EN YVELINES - 2022
DM 2 - SURCHARGE FONCIERE 2022 - 17/11/2022

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
20422 (204) : Bâtiments et installations - 01	178 900,00		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques - 01	-178 900,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

DIT que le budget sera modifié en conséquence ;

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 17 janvier 2023

Mairie - Place de la Mairie - 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Tél : 01.30.46.31.24

REÇU EN PREFECTURE
le 17/01/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-978-217804863-20230117-202302-5F